

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021

N° CP-2021-8-1-4

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

#### **Service instructeur**

#### **Service consulté**

## **OKOTÉ, UN DISPOSITIF POUR DE NOUVEAUX PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS EN TERRITOIRES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soutenir le déploiement du dispositif «Okoté» à l'échelle alsacienne, ce projet s'inscrit dans les objectifs fixés au plan alsacien de rebond, solidaire et durable (délibération N° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021). Le dispositif vise à développer les coopérations territoriales en permettant l'alliance entre les citoyens, les associations, les entreprises et les collectivités pour des territoires plus inclusifs. La démarche « Okoté », qui se décline notamment via une plateforme digitale dédiée, porte plusieurs enjeux : renforcer la dynamique de coopération en territoire par des actions d'animation et proposer un nouveau modèle de cofinancement des actions répondant aux défis sociaux et environnementaux actuels associant citoyens, entreprises et collectivités.

Ainsi, dans le cadre des conditions fixées par le plan de rebond précité, il est proposé à la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider de soutenir le déploiement expérimental de la démarche Okoté pour une durée de 3 ans, laquelle s'inscrit dans les objectifs du service public alsacien, via l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 51 500 € et d'une subvention d'investissement de 15 000 € à Alsace Active en charge de la gestion de la plateforme numérique et de l'animation du réseau de coopération. De plus, il est proposé d'approuver les termes de la convention partenariale et financière à conclure entre Alsace Active et la Collectivité européenne d'Alsace dans ce cadre.

## **1. Okoté, un levier inédit pour les politiques portées par la Collectivité européenne d'Alsace**

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) s'est fixée comme priorités majeures l'investissement dans la vie locale et le renforcement de l'implication citoyenne. Cet engagement s'incarne plus particulièrement à travers deux démarches : le Plan alsacien de rebond, solidaire et durable et le service public alsacien.

L'ambition en est, d'une part, de soutenir l'attractivité des territoires, d'investir dans les projets structurants sur les territoires et, d'autre part, de répondre aux citoyens en attente de transformations des services qui leur sont rendus en termes de qualité et de proximité et de leur permettre d'en devenir acteurs, notamment à l'échelle de leur propre territoire de vie.

« Okoté » s'inscrit dans ces priorités en animant et en structurant la dynamique de coopération qui doit se construire en territoire, en associant citoyens, entreprises et collectivités territoriales.

## **2. Okoté, une innovation alsacienne pour le développement de coopérations territoriales**

Alsace Active a développé une nouvelle plateforme de financement multipartite, unique en France, « Okoté.fr », qui va au-delà d'un outil de co-financement pour aller vers une démarche globale de financement impliquant le citoyen et qui doit générer de nouvelles relations partenariales et de nouveaux modes d'action sur les territoires. Ce projet fédère d'ores et déjà l'Eurométropole de Strasbourg, la Métropole de Mulhouse, la Ville de Mulhouse et l'AG2R.

- Okoté, une démarche pour le développement de nouvelles coopérations territoriales

L'association Alsace Active souhaite expérimenter le déploiement et le développement d'Okoté pour initier une dynamique inédite de coopération à construire en territoire, avec trois ambitions majeures :

- Développer les alliances en territoires : modifier les façons d'agir, dynamiser les flux de projets d'innovation sociale, créer des liens associations – citoyens – entreprises – collectivités ;
- Développer les cofinancements d'innovation sociale : chercher des effets leviers aux financements de chaque partenaire, faire des liens de financement de véritables liens de partenariat ;
- Développer la visibilité de l'engagement des collectivités : auprès des citoyens-donateurs, dans les réseaux et lors des campagnes de financements participatifs.

- Okoté, une démarche de « mécénat » territorial pour des projets engagés

Il s'agit pour la Collectivité européenne d'Alsace de promouvoir, à l'échelle de l'Alsace, le co-financement privé/public/citoyen pour soutenir des projets engagés et innovants à impact social et sociétal fort. Ces projets seraient valorisés sur la plateforme digitale pour être soumis aux dons des citoyens, ces dons engageant l'abondement des collectivités partenaires compétentes et des entreprises.

Cet engagement collectif se traduirait notamment à travers une nouvelle logique de cofinancement, en activant conjointement les trois sources de financement : habitants, entreprises, collectivités sur le principe de l'effet démultiplicateur de 1€ citoyen = 1€ entreprise = 1€ collectivités. La combinaison des trois sources de financement générerait un véritable effet levier sur les montants levés.

Seuls les projets ayant rencontré l'adhésion des citoyens pourront bénéficier des financements privés et publics, dont ceux de la Collectivité européenne d'Alsace.

En outre, seuls les projets relevant des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace seront susceptibles de bénéficier d'un co-financement de sa part.

Six critères permettraient de caractériser les projets éligibles à la démarche :

- **Territoire d'impact** : les porteurs de projets doivent développer des projets qui sont situés en Alsace, c'est-à-dire qui ont des résultats et impacts en Alsace, et disposer d'une représentation sur le territoire ;
- **Stade de vie de la structure porteuse** : Structure existante ou en création. Dans tous les cas la structure doit être en capacité de porter la démarche et de trouver un modèle économique au projet ;
- **Stade de vie du projet** : nouveau pour la structure porteuse et/ou le territoire ;
- **Innovation** : projet innovant ou qui renouvelle les façons d'agir ;
- **Impacts** : projet qui implique des partenaires de territoire et qui renouvelle les façons d'agir de la structure avec son territoire. Projets dont l'innovation permet de renforcer les capacités d'actions et l'autonomie des structures comme celles des usagers ;
- **Intérêt général** : projet ayant un caractère avéré d'intérêt général. Projet qui répond à un besoin local, non concurrentiel et ne s'adressant pas qu'aux membres de l'association. Un projet qui présente une dimension sociale et/ou environnementale forte.

- Okoté, une dynamique territoriale et apprenante

Au-delà de la démarche de « mécénat », Okoté vise à mobiliser, animer et accompagner les acteurs :

- Porteurs de projets répondant aux besoins de société et de territoire ;
- Entreprises (mécènes) qui s'engagent aux côtés de projets en lien avec les autres acteurs du territoire ;
- Citoyens qui apportent un soutien financier à des projets qui changent leur vie ;
- Collectivité désireuse de développer les cofinancements.

Plusieurs réseaux pourraient être mobilisés, notamment l'ADIRA, la marque Alsace, les chambres consulaires afin de nouer des partenariats avec les entreprises qui recherchent des actions innovantes dans le cadre de leur propre stratégie RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).

### **3. Okoté, une expérimentation à l'échelle alsacienne**

L'association Alsace Active souhaite expérimenter la démarche Okoté à l'échelle alsacienne pour une durée de trois ans.

La Collectivité européenne d'Alsace a été sollicitée dans ce cadre sur deux volets :

1. le soutien au déploiement de la démarche, qui impliquerait l'octroi d'une subvention pluriannuelle d'investissement dont les montants sont précisés au point 4 et la mise en place d'un partenariat avec cette association. Un projet de convention vous est soumis en ce sens en annexe ;
2. la mobilisation de fonds propres pour les montants mentionnés au point 4, fonds qui viendraient abonder le financement participatif de certains projets portés par la plateforme. Concrètement, la Collectivité européenne d'Alsace verserait une subvention de fonctionnement à Alsace Active pour la réalisation des projets bénéficiant de son appui via sa plateforme Okoté, et autoriserait cette dernière à la reverser aux porteurs de projets entrant dans les compétences et les priorités d'actions de la Collectivité européenne d'Alsace.

De plus, et afin de permettre un déploiement le plus efficient possible, quatre territoires pourraient être prioritairement ciblés :

- Territoire Nord Alsace ;
- Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (dans la poursuite de ce qui était déjà engagé) ;
- Territoire de l'Agglomération de Mulhouse ;
- Territoire Sud Alsace Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller.

Courant 2022, et sur la base du bilan de 12 mois d'expérimentation, la démarche Okoté pourrait être déployée à l'échelle de tous les territoires alsaciens avec le soutien de la Collectivité.

L'objectif fixé pour une année pleine est d'accompagner 25 projets dont 16 projets qui relèveront d'un cofinancement d'abondement par la CeA (les autres relevant uniquement des autres partenaires).

Afin d'assurer le pilotage de cette expérimentation partenariale, trois espaces d'action et de concertation seraient mis en place :

- **Les Comités d'animation territoriaux** assurant le suivi et l'appui de la démarche : identification des projets à promouvoir, conduite des campagnes, transformation des modes d'action en territoire... ;
- **Le Comité d'engagement CeA** assurant le suivi à l'échelle alsacienne et associant, selon les thématiques à traiter, des partenaires qualifiés ;
- **Le Comité de pilotage partenarial** associant l'ensemble des partenaires financiers socle : AG2R, Eurométropole de Strasbourg, Agglomération de Mulhouse, Jadoptunprojet, pour garantir la cohérence dans la mise en œuvre et les grandes évolutions.

Ces différents éléments de cadrage seront susceptibles d'évoluer en fonction des résultats de l'expérimentation (volume de dossiers, dynamiques territoriales, mobilisation des partenaires...).

#### 4. Un budget d'expérimentation lui aussi partenarial

##### 4.1. Budget prévisionnel de fonctionnement : gestion, animation, accompagnement

###### Coûts prévisionnels

Année	2021	2022	2023
Montant*	150 942 €	196 222 €	196 222 €

\*Les coûts 2023 sont susceptibles d'ajustement en fonction du bilan 2022

#### Co-Financements partenariaux prévisionnels

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
AG2R Strasbourg	25 000 €	25 000 €	25 000 €
AG2R Mulhouse	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Eurométropole de Strasbourg	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Ville de Mulhouse	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Agglomération de Mulhouse	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Collectivité européenne d'Alsace	51 500 €	96 000 €	96 000 €
Alsace Active	4 442 €	5 222 €	5 222 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 942 €</b>	<b>196 222 €</b>	<b>196 222 €</b>

\*Les contributions partenariales 2023 sont susceptibles d'ajustement en fonction du bilan 2022

#### 4.2. Budget du fond mutualisé de financement des projets

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Collectivité européenne d'Alsace	15 000 €	50 000 €	50 000 €
Eurométropole de Strasbourg	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Agglomération de Mulhouse	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Sous-total abondement Collectivités</b>	<b>65 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
Dons citoyens	65 000 €	100 000 €	100 000 €
Abondement entreprises	65 000 €	100 000 €	100 000 €
Soutien total aux projets	195 000 €	300 000 €	300 000 €

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour le fonctionnement et l'abondement des projets à hauteur de 66 500 euros en 2021 puis pour 2022 et 2023 à hauteur de 146 000 euros par an.

La Commission du Service public alsacien et de la transformation de l'action publique, réunie le 30 août 2021, a émis un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède je vous propose :

- de décider de soutenir le déploiement de la démarche Okoté, portée par l'association Alsace Active, sur l'ensemble du territoire alsacien pour une durée expérimentale de 3 ans ;
- d'octroyer, dans ce cadre, à l'association Alsace Active, sous réserve du vote d'une autorisation de programme et des crédits correspondants lors de la prochaine décision modificative du budget primitif 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 500 € et une subvention d'investissement d'un montant de 15 000 € pour le fonds mutualisé de financement des projets au titre de 2021, sous réserve de la signature de la convention de partenariat correspondante,

- de préciser qu'une délibération ultérieure viendra, le cas échéant, fixer les montants de subvention alloués au titre des années 2022 et 2023

- d'approuver les termes de la convention partenariale et financière, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Active pour la mise en œuvre du projet précité et de m'autoriser à la signer ; Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'Opération P2450002, chapitre 65 – nature 65748 – fonction 502 pour la subvention de fonctionnement de 51 500 € et chapitre 204 – nature 20421 – fonction 502 pour la subvention d'investissement de 15 000 €. Les modalités de versement de ces subventions sont détaillées dans la convention jointe en annexe.

- d'autoriser Alsace Active à reverser en totalité les subventions pluriannuelles dédiées au fonds d'abondement aux porteurs de projet choisis dans le cadre de la démarche Okoté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY